



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Communiqué

Jean Louis Borloo auteur d'un plan social au MEEDDM ! RGPP : Troisième rapport d'étape sur le MEEDDM – Février 2010

Le troisième rapport d'étape de la RGPP fait passer à la trappe des milliers de postes relevant de **l'ingénierie publique routière** précédemment des missions fortes et emblématiques du ministère de l'équipement notamment celles exercées par le réseau scientifique et technique (RST) : 3000 emplois touchés sur 2009-2011 dont les agents se retrouvent désormais traités par des mesures d'accompagnement et de formation comme solde de tout compte.

La CGT a largement dénoncé cet abandon de l'ingénierie publique concurrentielle et porté une proposition forte en vue de mettre en œuvre une ingénierie publique de référence au service de l'Etat et des Collectivités pour répondre aux besoins et ne pas laisser cette activité à la seule botte des bureaux d'études privés avides de s'octroyer des financements publics.

La CGT porte la revendication de la création **d'un grand service d'ingénierie publique du développement durable** pour répondre aux enjeux de l'ingénierie et des attentes des Collectivités locales. Qu'on ne nous dise pas à la lecture de ce rapport que cet abandon résulte d'une concertation avec les Collectivités locales qui désormais n'auraient plus recours à l'Etat qu'à minima pour des prestations de solidarité dans le cadre de l'assistance technique de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

La CGT revendique l'intervention d'un RST partagé entre l'Etat et les Collectivités en dehors de tout rapport marchand.

Voilà la vérité sur la réforme territoriale de l'Etat à travers sa logique dogmatique de la RGPP qui contracte le secteur public et vise à transformer la nature même de la Fonction publique : missions, moyens et capacité d'intervention au service des Collectivités locales et mise en œuvre des politiques publiques issues des engagements des « Grenelle de l'environnement et de la mer ». Le non remplacement d'un départ en retraite sur deux nourrit ce plan social.

Ce rapport mentionne **une meilleure articulation des DIR en cas de crise**. Ceci n'est pas exempt de remise en cause de l'organisation actuelle des DIR qui sont aujourd'hui en difficultés permanentes dans l'exercice de leurs métiers, entretien et exploitation de la route notamment en période hivernale, à travers le cadrage national des DIR qui soumet les agents à la pression du travail au mépris de garanties minimales (amplitude, temps de repos,...) concernant les organisations de travail. Comme le sont également concernés les agents des Parcs et Ateliers dans le cadre du transfert vers les Conseils généraux. **La CGT a demandé la suspension et la révision du cadrage national DIR ainsi qu'exprimé au ministre son opposition à la création d'un opérateur routier national.**

Ce rapport pointe également la **rationalisation de l'organisation des voies navigables** à travers la mise en place d'un contrat de performance 2010-2013 avec l'opérateur VNF qui répond de la même logique d'affaiblissement du service public voie navigable du ministère par la réduction des effectifs placés sous tension par la recherche de productivité et d'externalisation des tâches d'entretien et d'exploitation. Sans oublier le processus de transfert des voies navigables à VNF envisagé dont une étude d'opportunité sur le réseau magistral est lancée à travers la loi Grenelle 1. Ce qui pose bien sûr directement la question (pas encore d'actualité) d'un transfert concomitant des agents des services navigation à VNF !

Est également visée la **mutualisation des effectifs de la police de l'eau** (ONEMA) et de la nature (ONCFS) qui est porteuse de dangers de réduction des moyens d'intervention comme d'absence de reconnaissance de qualifications des postes des agents pour exercer leurs missions : biodiversité, qualité écologique de l'eau, préservation des espaces protégés (espèces et milieux),...

Cette réforme territoriale de l'Etat par la **création des DREAL, DDT et DDTM** et aujourd'hui des DIRM et DDTML est plombée par de nombreux abandons de missions et frappée par la réduction des effectifs, affichée dans le budget triennal 2009-2011 à environ 4000, mais qui dans la réalité sont bien au-delà !

La CGT accuse ce gouvernement d'une volonté systématique de casse des services publics et d'attaque frontale des statuts des agents publics par la mise en œuvre de la loi « mobilité », la RGPP, le désengagement de l'Etat sur le dos des collectivités avec des conséquences sociales lourdes pour les personnels et pour les citoyens.

La Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement impulse avec ses syndicats les mobilisations pour battre en brèche ce train fou des réformes. Tous les secteurs d'activités du ministère sont fortement mobilisés et le seront dans la perspective de la prochaine journée d'action interprofessionnelle du 23 mars sur l'emploi et conditions de travail, salaires et retraites.

La motion CGT « Il faut maintenir la pression et élever le rapport de force » : http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/motion_fd_fev_2010_3.pdf est à utiliser auprès de tous les personnels.

Vous pouvez consulter sur le site de la Fédération :

- *Le troisième rapport d'étape sur le MEEDDM de Février 2010 :*
<http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/R3-MEEDDM.pdf>

- *Courrier au Cabinet du ministre sur la création d'un Opérateur routier national :*
http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/operateur_routier_national.pdf